



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du jeudi 25 janvier 2018

I. Ouverture de la séance à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Etaient présents :

M. DESANGLOIS – Mme MEZRAR – M. LEGUILLON – Mme ACHOURI – M. GRISEL – Mme BAULT – M. GRAVIGNY – M. BUTTARD – Mme LOISEAU – Mme LEMONNIER HAQUET – Mme DESANGLOIS – M. PARMENTIER – M. DIATTA – M. BULARD – Mme VANDEL – Mme SEMIEM – Mme LEPRON – Mme BENASSI – Mme BARRIERE – M. BAULT – Mme XAVIER

Absents ayant donné pouvoir :

M. BIGOT à Mme BAULT

M. CERNEA à M. PARMENTIER

M. DEFROMERIE à Mme VANDEL

Mme QUOD-MAUGER à Mme DESANGLOIS

Mme MARQUIS à M. GRAVIGNY

M. ANSERMET à M. BAULT

M. GONZALES à M. GRISEL

II. Contrôle du quorum

III. Contrôle des délégations de vote

- ✓ *M. BIGOT donne pouvoir à Mme BAULT*
- ✓ *M. CERNEA donne pouvoir à M. PARMENTIER*
- ✓ *M. DEFROMERIE donne pouvoir à Mme VANDEL*
- ✓ *Mme QUOD-MAUGER donne pouvoir à Mme DESANGLOIS*
- ✓ *Mme MARQUIS à donne pouvoir M. GRAVIGNY*
- ✓ *M. ANSERMET donne pouvoir à M. BAULT*
- ✓ *M. GONZALES donne pouvoir à M. GRISEL*

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Absent : 0

Votants : 28

IV. Désignation du secrétaire de séance

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. M. GRISEL est désigné pour remplir cette fonction.

Finances locales – 7-1 décision budgétaires – 7-1-1 débat d'orientations budgétaires

• 2018-01-01 : Débat d'orientations budgétaires 2018

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'acter la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2018,

Article 2 : d'acter la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2018,

Commandes publique – 1.1. Marché Publics – 1.1.3 services

• 2018-01-02 : Modification n°1 Convention constitutive d'un groupement de commande afin de grouper les achats de fournitures de bureau.

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'approuver le principe de la modification de la délibération n° 2017/11/95 ainsi que la convention constitutive de groupement de commandes entre les Villes et Etablissements de Bihorel, Bois-Guillaume, Cléon, Darnétal, Petit-Quevilly, Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen, Rouen, le Centre Communal d'Action Sociale de Rouen (C.C.A.S.), et le Syndicat Intercommunal de Restauration collective Rouen – Bois-Guillaume (SIREST), pour l'acquisition de fournitures de bureau pour les besoins des services afin d'en retirer la Ville de Bihorel,

Article 2 : D'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes modifiée, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Fonction publique 4.1 personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. 4.1.1 création transformation suppression de postes

• 2018-01-03 : Tableau des effectifs

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés y afférents.

Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires 7.1.5 Autorisations de programmes et autorisations d'engagement ainsi que tous les actes liés à ces documents

- 2018-01-04 : Coopération décentralisée avec Prisacani (Roumanie). Projet d'échanges avec le CMJ

Le **conseil municipal**, sur l'exposé de Monsieur le Maire, Patrice DESANGLOIS, décide par :

Voix pour 28 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : D'accorder le remboursement des frais réellement engagés par Michèle DESANGLOIS, lors du déplacement à PRISACANI, soit environ 300 €.

Informations

– Rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019 : une consultation sera lancée auprès des familles.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20H30

Le Maire


Patrice DESANGLOIS